



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/540
10 avril 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

447ème séance plénière

PC Journal No 447, point 8 de l'ordre du jour

DECISION No 540
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DE LA CONFERENCE SUR L'ANTISEMITISME

(Vienne, 19 et 20 juin 2003)

I. Ordre du jour

1. Ouverture de la Conférence
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Discussion en quatre séances
4. Séance plénière de clôture : résumé et clôture de la Conférence

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. La Conférence s'ouvrira à Vienne le jeudi 19 juin 2003, à 9 heures, et se terminera le vendredi 20 juin 2003, à 13 heures.
2. Toutes les séances plénières et les séances des groupes de travail seront publiques.

Ouverture : Délimitation du contexte

- Pourquoi cette réunion et pourquoi maintenant ?
- Définition du problème de l'antisémitisme et de ses manifestations dans tout l'espace de l'OSCE ;
- Rôle des gouvernements dans le suivi des incidents et la réaction à ces derniers.

Séance 1 : Mécanismes législatifs et institutionnels et action des pouvoirs publics, notamment application des lois

Sujets pouvant notamment être traités :

- Législation anti-discrimination appropriée et expérience acquise au niveau national en matière de poursuite pénale des actes de violence ;
- Débat sur la législation en matière de crimes de haine et sur les bonnes pratiques de police ;
- Application des lois et appareil judiciaire, y compris la formation ;
- Politiques et pratiques des gouvernements aux niveaux national, régional et local, notamment examen du rôle des organes spécialisés indépendants.

Séance 2 : Rôle des gouvernements et de la société civile dans la promotion de la tolérance

Sujets pouvant notamment être traités :

- Rôle des organismes publics et des ONG dans la notification et le suivi des actes d'antisémitisme et d'intolérance et la lutte contre ces derniers ;
- Efficacité du dialogue en tant que mécanisme visant à renforcer la compréhension et le respect mutuel ;
- Dialogue interreligieux et interculturel et élaboration de programmes visant à renforcer la tolérance civique.

Séance 3 : Education

Sujets pouvant notamment être traités :

- Rôle de l'éducation dans la promotion de la tolérance ;
- Programme de formation des enseignants ;
- Enseignement de l'histoire ;
- Programmes scolaires ;
- Elimination des tendances discriminatoires et des préjugés dans la société.

Séance 4 : Information et sensibilisation : le rôle des médias dans la transmission des préjugés et la lutte contre ces derniers

Sujets pouvant notamment être traités :

- Opinion publique et rôle des médias, notamment des nouvelles technologies (entre autres, l'Internet) ;
- Rapport sur les développements récents dans l'espace de l'OSCE et interprétation de ces derniers ;
- Problèmes liés à la dissémination du discours de haine et de textes antisémites et moyens d'y remédier ;
- Examen de la question du négationnisme.

Clôture : Conclusions

Conclusions et recommandations.

3. Les séances plénières et les séances des groupes de travail se dérouleront conformément au programme de travail ci-dessous.
4. Le Règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant la Conférence.
5. Les discussions seront interprétées dans les six langues de travail de l'OSCE.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaires des séances : 9 heures - 12 h 15 et 14 heures -17 h 30 (Jeudi)
10 heures - 13 heures (Vendredi)

	Jeudi 19 juin 2003	Vendredi 20 Juin 2003
Matin	Séance d'ouverture Séance 1	Séance 4 Séance plénière de clôture
Après-midi	Séance 2 Séance 3	